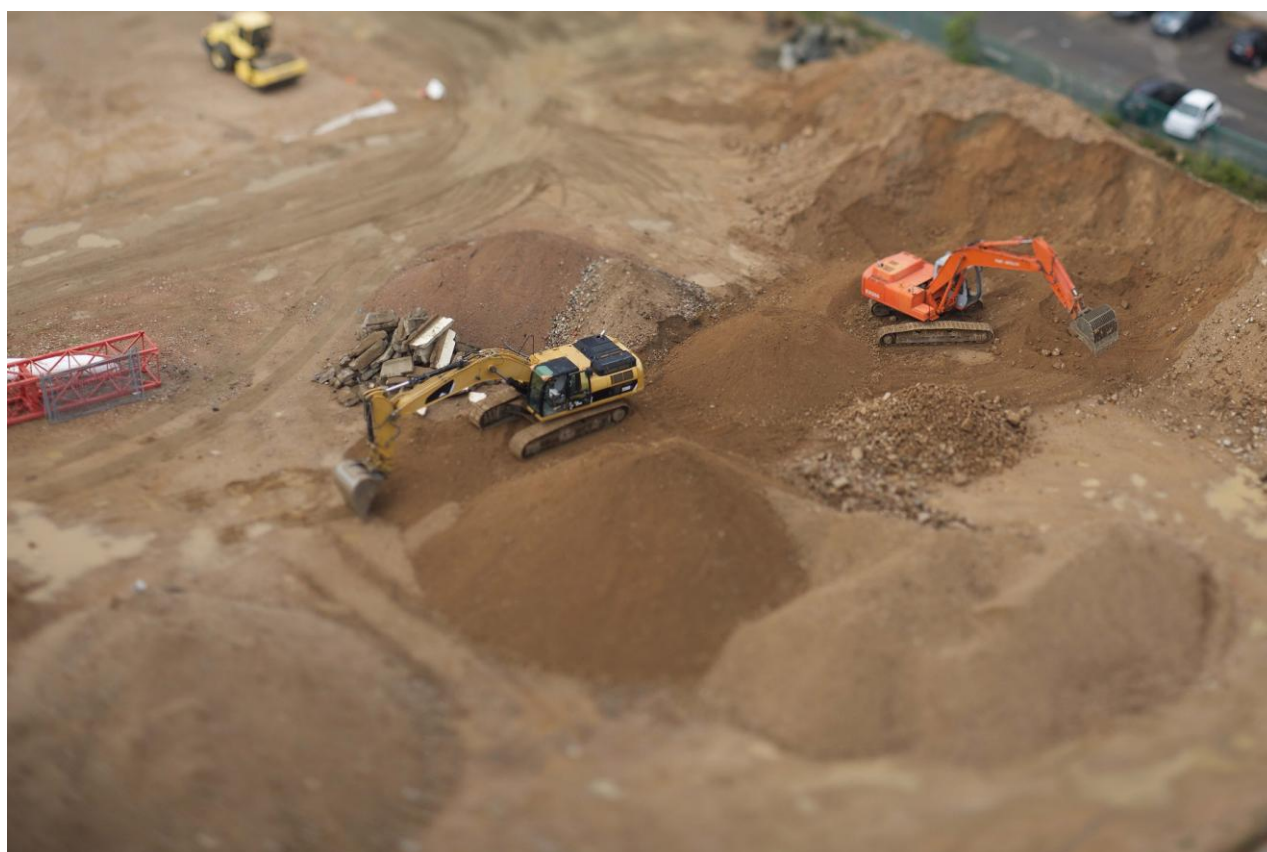


Communiqué de presse
25/06/2019



La Ville d'Ajaccio lance la procédure d'indemnisation amiable pour les professionnels dans le cadre des travaux de l'avenue Beverini-Vico et des Cannes

Le quartier des Cannes a fait l'objet d'un vaste programme de renouvellement urbain et l'avenue Beverini-Vico a bénéficié de travaux d'urgence et d'embellissement pour faire face à la vétusté de ses réseaux d'eaux. Afin de continuer à encourager l'attractivité commerciale et artisanale dans ces secteurs tout au long des travaux, la Ville s'est engagée à indemniser les professionnels (commerçants, artisans et entreprises) qui en font la demande.



La Ville d'Ajaccio a choisi de créer une **commission d'indemnisation amiable**. Elle a pour mission d'instruire les demandes d'indemnisation des professionnels (commerçants, artisans et entreprises notamment).

Son rôle est d'examiner les préjudices économiques liés aux travaux de voirie réalisés sur des secteurs marchands délimités dans un périmètre.

Elle instruit également les dossiers de demande, émet un avis et propose au maître d'ouvrage, ici la Ville d'Ajaccio, une indemnisation des préjudices subis. C'est ensuite au Conseil Municipal de la Ville de prendre la décision d'indemniser le demandeur.

Seuls les commerçants, artisans et entrepreneurs en situation juridique régulière pourront être indemnisés.

Pour avoir le droit à une indemnisation, le professionnel doit justifier d'un préjudice économique notamment « la perte d'une valeur, passée ou actuelle, consécutive à une atteinte de l'activité en raison du fait que les travaux ont rendu difficile l'accès à l'établissement et qu'il en résulte une désaffection ou un éloignement temporaire de la clientèle ».

La période ouvrant droit à l'indemnisation concerne les commerces impactés entre la période de 2016 jusqu'à réception complète des travaux.

Pour plus de renseignements sur la procédure et pour télécharger la documentation : https://www.ajaccio.fr/Travaux-de-l-avenue-Beverini-et-aux-Cannes-indemnisation-amiable-comment-faire_a8222.html



Communiqué de presse

Contact presse :

Direction de la communication - Cabinet du Maire
Stéphanie FABY - Attachée de presse
Téléphone : 06 69 15 75 17
Email : s.faby@ville-ajaccio.fr



Ville d'Ajaccio - Cità d'Aiacciu



Youtube : CitadAiacciuTv



citadaiacciu



@VilledAjaccio

Direction de la Communication de la Ville d'Ajaccio
Avenue Antoine Serafini - BP 412 - 20304 Ajaccio
Tél. +33 (0)4 95 51 53 20 - www.ajaccio.fr - Email : communication@ville-ajaccio.fr